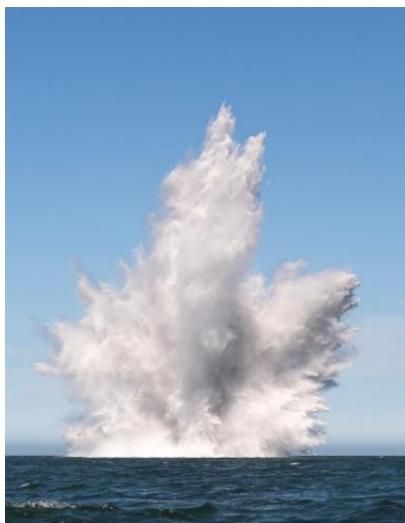




Bilan annuel des opérations de la Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord



2025





VICE-AMIRAL D'ESCADRE
BENOIT DE GUIBERT

La Manche est un espace particulièrement contraint, où se superposent de nombreuses activités liées à la pêche, au transport maritime de marchandises (3^{ème} hub mondial) et de passagers, aux énergies marines renouvelables, à la plaisance et aux loisirs nautiques, aux interconnexions sous-marines (câbles, gazoduc), etc.

Les conditions de navigation y sont extrêmement difficiles : forts vents, courants de marées particulièrement violents, présence de bancs de sables proches des côtes dont la position évolue d'année en année, mauvaises conditions de visibilité une bonne partie de l'année.

S'y ajoutent de nombreux défis liés aux répercussions locales de la situation géopolitique mondiale, comme la lutte contre les trafics illicites, une crise émigratoire sans précédent qui se développe depuis 2018, ou encore le suivi des navires sous sanction de l'Union européenne (UE).

Dans ce contexte, la mission du préfet maritime est de garantir la sécurité et la bonne cohabitation de tous les usages en mer.

Ce bilan des opérations de la préfecture maritime sur l'année 2025 illustre toute la diversité des actions que mes équipes, et les moyens que je coordonne, réalisent au service de ces objectifs.

Les chiffres à retenir pour 2025

7 730

personnes sauvées au cours de 2 753 opérations coordonnées par les CROSS*

dont

6 177

migrants au cours de 795 opérations

493

assistances à navire en détresse

695

personnes isolées par la marée au cours de 158 opérations

248

contrôles en mer dans le cadre de la police de pêches

146

opérations de déminage

303

inspections de navires dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants

12 602

contrôles dans le cadre de la police de l'environnement

*Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage

Opérations marquantes de 2025

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

Incendie à bord du roulier *Grande Brasil*

Remorquage vraquier *Mitsos*

Opération de déminage à Wissant

Incendie à bord du roulier *Grande Roma*

Campagne de sécurité des loisirs nautiques et de la plaisance

Déminage munition historique allemande à Ouistreham

Saisie de stupéfiants *Omicron Eagle*

Déroutement navire de pêche *Lady T*

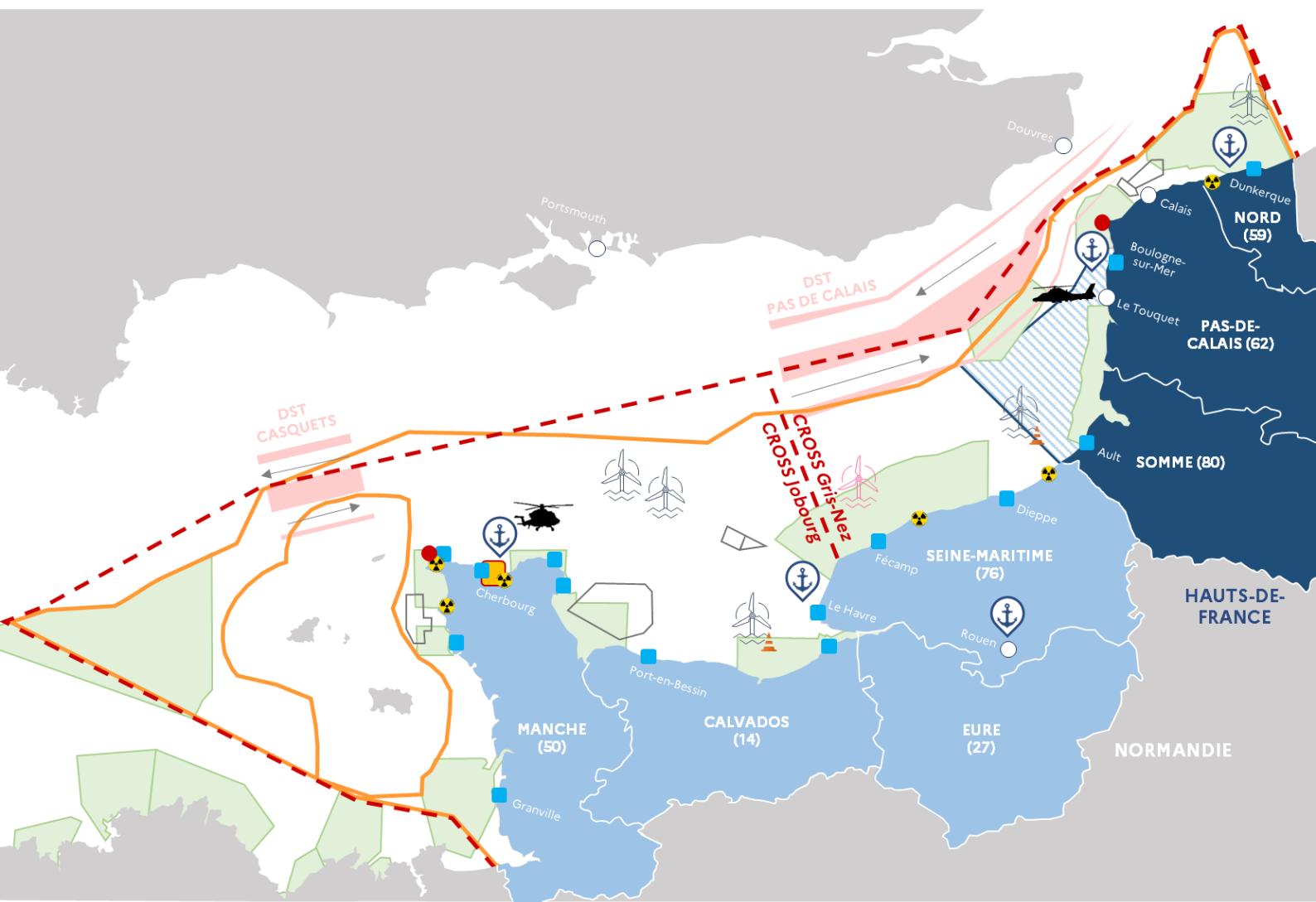
Transport de matières MOX

SAR Transat Café l'Or *Lazare et Koesio*

SAR navire de pêche *Perle d'Albâtre*

Dispositif dédié à la sauvegarde de la vie humaine dans le détroit du pas de Calais

Une zone contrainte accueillant de multiples usages



■ Sémaphores

■ Base navale de Cherbourg

■ Sites nucléaires

● CROSS



Parcs éoliens (instruction)



Parcs éoliens (travaux)



Parcs éoliens (exploitation)



Ports principaux



Limite maritime France - UK



Zone de responsabilité des CROSS

■ Mer territoriale

■ Sites Natura 2000

■ Parc naturel marin

■ Zones de mouillage

Trafic maritime

- 20% du commerce mondial
- Trafic transmanche : 17 millions de passagers par an

Des ports d'importance

- Pêche professionnelle : 10 grands ports de pêche sur la façade
- 83% des navires de pêche professionnelle sont stationnés en Normandie
- Plaisance : les 46 ports de plaisance de la façade abritent plus de 33 000 places

Nouveaux enjeux

- Parcs éoliens en mer
- Pose de câbles sous-marins
- Gestion des différents types d'aires marines protégées : sites Natura 2000, parc naturel marin, réserves naturelles...

Bilan sur la sécurité en mer

Garantir une capacité de réponse aux crises maritimes toute l'année.

L'année 2025 s'est conclue avec l'adoption du nouveau dispositif ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) maritime en Manche et mer du Nord. Fruit d'un travail inter-administrations (douanes, affaires maritimes, Marine nationale, gendarmerie maritime, autorités portuaires, SNSM, structures mobiles d'urgence et de réanimation) piloté par la préfecture maritime, ce dispositif décrit l'organisation des secours mise en œuvre à l'échelle de la façade, sous l'autorité du préfet maritime, pour faire face aux événements d'origine maritime, aérienne ou terrestre. Il couvre l'ensemble des procédures liées au sauvetage en mer, à l'assistance à navire en difficulté, à la lutte contre les pollutions en mer et aux catastrophes aériennes.

Cette nouvelle version intègre en particulier le développement éolien en mer, ainsi qu'un volet spécifique sur la recherche et le sauvetage liés au phénomène émigratoire dans le détroit du pas de Calais. Il précise également les modalités de coordination avec les dispositifs de veille et d'urgence mis en œuvre par les autorités terrestres et étrangères dans le domaine de la sécurité civile.

Secours en mer – La priorité absolue du préfet maritime est d'assurer la sauvegarde de la vie humaine en mer. Pour cela, un panel de moyens complémentaires, issus d'administrations de l'Etat (Marine nationale et gendarmerie maritime, sécurité civile, douanes françaises, affaires maritimes, gendarmerie nationale) sont coordonnés par les CROSS afin de remplir des missions de sauvetage de la vie humaine. Ces administrations françaises coopèrent dans le cadre de **la fonction garde-côtes (FGC)**, un modèle de coordination interministériel, placée sous l'autorité du Premier ministre. Un acteur associatif essentiel intervient en complément de ce dispositif : la société nationale de sauvetage en mer (SNSM).

Phénomène migratoire – En 2025, le dispositif permanent de sauvegarde de la vie humaine dédié au phénomène émigratoire a mobilisé le CROSS Gris-Nez, quatre sémaphores, six navires armés par la FGC, des hélicoptères, des drones aériens, les moyens de la SNSM et l'ensemble des services de secours à terre.

Les tentatives de traversée de la Manche par des migrants déterminés à rejoindre le Royaume-Uni n'ont pas connu d'accalmie. Ce sont ainsi **49 966 personnes à bord de 795 embarcations** qui ont tenté de traverser la Manche de la France vers le Royaume-Uni.

6 177 personnes ont été secourues. Malheureusement **25 sont décédées et 2 sont portées disparues** dans le cadre des opérations SAR conduites sous la responsabilité du préfet maritime.

Les risques que les passeurs font courir aux migrants sont **toujours plus importants**. Le nombre de personnes par embarcation ne cesse d'augmenter (26 en 2021, 45 en 2023, **63 en 2025** ; cette année **10 embarcations transportaient plus de 100 personnes**) et le mode d'action dit des *Taxi boats* s'étend singulièrement (en 2025, **45% des embarcations** étaient des *taxi-boats*). Ce mode d'action consiste à faire partir une embarcation pneumatique précaire de 8 à 10 mètres d'un point éloigné des zones de rassemblement, puis de longer la côte afin de récupérer les passagers à proximité du rivage, dans une eau froide à toute période de l'année et dans des conditions chaotiques.

Phénomène migratoire :
Déroulé d'une opération de surveillance de *small boat*

Small boat

Départ depuis la côte détecté et reporté au CROSS Gris-Nez

Le CROSS engage un moyen maritime pour porter assistance au *small boat*.

Détresse ou demande d'assistance

Alerte SAR

Small boat

PREFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

PREFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

Embarquement des personnes en situation de détresse sur le moyen de sauvetage

PREFECTURE DE
DÉPARTEMENT

Prise en charge à quai des personnes recueillies en mer



Passage zone sous responsabilité britannique



Prise en charge par les autorités britanniques

Absence de détresse ou de demande d'assistance

Maritime & Coastguard Agency

Small boat

Home Office



Bilan sur la sécurité en mer

Sécurité de la navigation et assistance – Pour assurer la sécurité du trafic maritime au large du Cotentin et dans le détroit du pas de Calais, le préfet maritime dispose de moyens hauturiers spécialisés dans le remorquage de navires de gros tonnage. Ces navires sont affrétés par la Marine nationale (remorqueurs d'assistance et de sauvetage *Abeille Liberté* à Cherbourg et *Abeille Normandie* à Boulogne-sur-Mer). Ils interviennent souvent en coordination avec les hélicoptères des administrations de la FGC, qui jouent un rôle clé grâce à leur rayon d'action, leurs capacités de recherche et de treuillage de personnels. En rétrospective, le 1er semestre 2025 a été marqué par le passage de la tempête *Herminia*, qui a nécessité une gestion rigoureuse de la baie de Seine, saturée par les navires de commerce venus s'y réfugier. Au second semestre, la tempête *Benjamin* a mobilisé les moyens de l'Etat, de la SNSM, ainsi que des acteurs privés dans plusieurs opérations périlleuses (navires de pêche *Nominoë* et *Perle d'Albâtre*, voiliers *Lazare* et *Koésio* au départ de la Transat Café l'OR).



Exemple d'opération - [Opération d'assistance et de remorquage d'un navire de pêche au large de Ouistreham \(14\)](#)

Sécurité de la plaisance et des loisirs nautiques - La sécurité des usagers de la mer est assurée en lien étroit avec les CROSS, les Directions départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), les municipalités, les SDIS et la SNSM. La période du 1^{er} mai au 30 septembre a ainsi été couverte par la campagne de sécurité des loisirs nautiques, organisée pour faire face à l'affluence de plaisanciers sur les côtes durant la saison estivale. Au bilan, l'année 2025 est marquée par une forte hausse du nombre d'opérations liées à des isolements par la marée (+46 % par rapport à 2024). Ce chiffre s'explique surtout par une somme de comportements imprudents et d'incivilités. Les victimes sont majoritairement des pratiquants de pêche à pied, parfois pourtant expérimentés. Dans certains cas, les personnes isolées par la marée ont délibérément ignoré les consignes de bénévoles placés en vigie pour prévenir de tels accidents.



Exemple d'opération - [Nombreuses opérations de sauvetage de personnes isolées par la marée dans la Manche le week-end du 09 et 10 août 2025](#)

Opérations de déminage – Plus de 80 ans après la fin de la 2nd guerre mondiale, les découvertes de munitions historiques sont toujours nombreuses. Les évolutions des fonds marins liées aux tempêtes et les travaux d'infrastructures (port du Havre, champs éoliens) sont aujourd'hui à l'origine de nouvelles découvertes de munitions historiques datant des deux guerres mondiales. En 2025, **162 munitions historiques** comprenant des mines, des blocs de défense, des bombes ou encore des obus de tailles diverses ont été découvertes. Le Groupement de plongeurs démineurs de la Marine nationale en Manche et mer du Nord a mené **146 opérations de déminage**. Parmi ces opérations, **17 interventions concernaient les chantiers conventionnés** de la Chatière au Havre et du parc éolien de Dieppe – Le Tréport.



Exemple d'opération - [Opération de contre-minage au large de Ouistreham : une munition historique allemande de type LMB neutralisée par les plongeurs démineurs de la Marine nationale](#)

Régulation des usages

Les évolutions de fond de notre économie (décarbonation, numérisation) induisent un développement technologique et industriel massif dans le domaine maritime. Les activités maritimes nouvelles foisonnent à un rythme inédit et très ambitieux (développement des énergies marines renouvelables, densification du réseau de câbles sous-marins...).

Le préfet maritime, garant de la cohabitation des usages et de leur pérennité, conduit, en lien avec le préfet de région Normandie (préfet coordonnateur), la planification des espaces maritimes en Manche et en mer du Nord.

Bilan des contrôles dans le cadre de la police de l'environnement - La préfecture maritime assure le pilotage des missions de contrôle de l'environnement marin, en particulier au sein des aires marines protégées. En 2025, des contrôles effectués par la gendarmerie maritime, les unités littorales des Affaires maritimes (ULAM) et l'Office français de la biodiversité (OFB) ont été réalisés sur des mouillages individuels, des carénages sauvages, des faits de dérangement d'espèces protégés, ou encore des travaux en milieu marin. Selon le Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin (CACEM), un **taux d'infraction de 17%** a été constaté sur les **12 602 contrôles effectués** cette année. Un grand nombre d'infractions concernait la pratique de la pêche à pied.

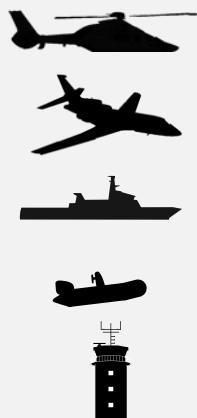
Bilan des contrôles de pêche - La préfecture maritime est particulièrement attentive aux enjeux d'accès aux ressources halieutiques et de leur durabilité. Elle prête également attention aux tensions qui peuvent survenir autour des zones de pêche partagées entre les différentes flottes. Les services de la FGC contribuent ainsi activement à la mise en œuvre du plan interrégional de contrôle des pêches défini sous l'autorité du préfet de région Normandie, responsable du pilotage de cette activité sur la façade. Ces contrôles permettent d'assurer que les quotas, la taille ou le type de poissons sont bien respectés et ainsi assurer la préservation des espèces mais aussi de l'activité économique. **Un taux de 20 % d'infraction** a été constaté sur les 248 opérations de contrôles effectuées en 2025.

Bilan des opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants - La façade fait l'objet d'une surveillance renforcée sous la coordination du préfet maritime. Cette année près de 303 contrôles de navires ont été réalisés par les douanes et la gendarmerie maritime. En avril 2025, une enquête impliquant de nombreux services (douanes, police, gendarmerie), menée sous l'autorité de la juridiction inter-régionale spécialisée (JIRS) de Rennes, a permis la saisie de 615 kg de cocaïne à l'issue d'un *drop-off*. Le maillage sécuritaire de la façade a également permis une saisie de cocaïne record (9,8t), réalisée par les douanes dans le port de Dunkerque, en mars 2025.

Surveillance du trafic maritime dans nos approches et des bâtiments naviguant en infraction - Les bâtiments naviguant en Manche et mer du Nord font l'objet d'un suivi quotidien par la préfecture maritime, en lien avec les autres services de l'Etat. A ce titre, la flotte fantôme russe regroupant des navires de commerce se livrant à des opérations illégales en vue de contourner les sanctions, de se soustraire aux réglementations sécuritaires ou environnementales, est suivie par un dispositif national, qui a mené aux opérations d'interception conduites par la Marine nationale sur la façade Atlantique, ou plus récemment en Méditerranée.

Les moyens coordonnés par la préfecture maritime

Marine nationale



Hélicoptères (H160 et Dauphin)

Avions de patrouille maritime (Falcon)

Moyens hauturiers (patrouilleurs de service public - PSP)

Semi-rigides des PSP

Sémaphores

Gendarmerie maritime

Force mise pour emploi auprès du chef d'état-major de la Marine



Moyens hauturiers (patrouilleurs)



Moyens côtiers (vedettes)



Semi-rigides

des unités terrestres :

- Pelotons de sûreté maritime et portuaire
- Brigades de surveillance du littoral

Moyens hauturiers affrétés



Remorqueur et bâtiment de soutien (RIAS, BSAA)



Navires de sauvetage

Affaires maritimes



Moyens hauturiers (patrouilleurs)



Semi-rigides des unités littorales des Affaires maritimes



Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS)

Douanes françaises



Hélicoptère (EC-135)



Avion de surveillance (Beechcraft)



Moyens hauturiers (patrouilleurs)



Moyens côtiers (vedettes)

Gendarmerie nationale



Moyens aériens (hélicoptère EC-135)



Semi-rigides des brigades nautiques

Police nationale



Semi-rigides des brigades nautiques

Sécurité civile



Moyens aériens (hélicoptère EC-145)



SDIS (Services départementaux d'incendie et de secours)

Acteurs médicaux



SMUR maritime
SCMM (SAMU de coordination médicale maritime)
CCMM (centre de consultation médicale maritime)

Les sauveteurs en mer



Moyens hauturiers (vedettes, canots tous temps)



Moyens côtiers (semi-rigides)